



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 7 décembre 2023

La mise en ligne sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 7 décembre 2023

## DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 29 novembre 2023

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 23 novembre 2023

**Présidente** : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT)** : Mme Annie YVINEC

Le mercredi 29 novembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

**Etaient représenté(e)s** : -

**Etaient absents** : Marion CARDINAL, Gill SALHI.

### Délibération CM 2022-061 : Rapport sur la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

**Décision n° D 2023-021** : Signature d'un devis pour l'extension du réseau d'eaux usées rue des Landes et Route de Saint Sauveur pour un montant de 88 828 € HT, soit 106 593,60 € TTC.

**Attributaire** : Entreprise LE DU Travaux Publics, ZI du Vern – 30 Rue de Lestrevignon 29400 LANDIVISIAU

**Décision n° D 2023-022** : Validation du virement de crédit suivant dans le cadre de la fongibilité des crédits :

Budget	Section	sens	Chapitre	Article	Montant
25000	Fonctionnement	Dépense	65	65138	- 100 €
25000	Fonctionnement	Dépense	67	673	+ 100 €

**Décision n° D 2023-023** : Signature de l'avenant n°1 à la convention de contrôle technique et de vérifications techniques pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de 648,00 € HT. Nouveau montant global des honoraires : 6 424,00 € HT

**Attributaire** : Qualiconsult, Rue de la Terre Victoria – Bât HT- CS76827 – 35768 SAINT GREGOIRE Cedex.

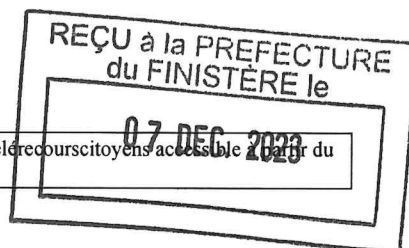
**Décision n° D 2023-024** : Signature d'un contrat de prestation de services pour la capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière communale pour un montant annuel de 863,39 € HT.

**Attributaire** : SAS SACPA, 12 Place Gambetta 47700 CASTELJALOUX.

La secrétaire de séance,  
Annie YVINEC



Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.